

## Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

### **Adaptation des pratiques culturelles et des procédés de transformation pour répondre aux besoins des industries des agro-ressources et alimentaires**

*Dans la perspective de l'adoption de la feuille de route « Accélérer l'innovation en Hauts-de-France » par la Région, un travail collectif a été mené entre forces académiques et économiques du territoire pour faire remonter 17 thématiques sur lesquelles l'écosystème d'innovation local pourrait se positionner et faire valoir ses atouts. Chaque thématique fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I), afin de constituer des masses critiques d'acteurs pour repérer, valoriser, accompagner les dynamiques potentielles d'innovation des Hauts-de-France dans les prochaines années.*

*Intéressés par l'initiative ? Signalez-vous !*

#### **I/ L'initiative :**

Avec l'adoption de la feuille de route « Accélérer l'innovation en Hauts-de-France » fin 2025, la Région réaffirme l'importance de structurer durablement un écosystème qui associe territoires, entreprises, universités et centres de recherche, au service de la compétitivité collective pour anticiper les mutations économiques, préparer les compétences de demain, et faire rayonner les atouts de la région comme territoire innovant à l'échelle nationale, européenne et internationale.

La Stratégie régionale d'Innovation (S3) Hauts-de-France a identifié 7 Domaines d'Activité Stratégique pour la période 2021-2027 : Santé / alimentation, Mobilité, Industries Culturelles et Créatives, Bioéconomie, Energie, Matériaux et Numérique / Robotique. L'animation de chaque domaine encourage la co-création et le partage d'idées entre acteurs économiques et académiques.

Au premier semestre 2025, les collectifs des Domaines d'Activités Stratégiques ont travaillé sur des Appels à Manifestation d'Intérêt avec les orientations suivantes : en se basant sur les enjeux de société et les défis qu'ils amènent à relever, quels sont ceux pour lesquels le territoire des Hauts de France a le potentiel pour proposer des solutions, en se basant sur ses forces économiques et académiques régionales ?

L'idée est de tester ces sujets auprès des entreprises et laboratoires régionaux, de vérifier si ces thèmes sont en mesure de montrer une masse critique suffisante de projets, soit déjà en cours, soit en préparation, ou à venir.

Chaque A.M.I est animé par des chefs de files issus de l'écosystème d'innovation des Hauts-de-France et à l'initiative de leur rédaction. Ils demeurent ouverts en termes de participation.

**Valoriser au maximum nos atouts, prendre en compte les enjeux sociétaux de notre temps, capitaliser sur les ressources de l'écosystème, susciter de nouveaux projets d'innovation : voici les bases pour une politique régionale volontariste renouvelée en faveur de l'innovation.**

#### **II/ Objectifs du présent A.M.I**

**Le déploiement de chaque A.M.I Innovation a pour objectifs principaux de :**

- **Communiquer** sur ces thèmes et **valoriser** les actions, projets préexistants pour montrer **les forces en présence** au sein de l'écosystème d'innovation Hauts-de-France.

- **Être des usines à projet et mobiliser les financements disponibles** : Cette dynamique permettra de susciter et d'identifier des projets innovants, susceptibles de bénéficier de financements via différents canaux : Dispositifs régionaux, nationaux et européens.
- **Constituer les futurs axes** de la stratégie d'innovation des Hauts-de-France pour 2028.

### **III/ Modalités**

#### **Typologies des répondants :**

Les A.M.I Innovation sont ouverts à :

- ✓ Une entreprise ;
- ✓ Un organisme de recherche ;
- ✓ Un consortium composé d'une ou plusieurs entreprises et/ou un ou plusieurs organismes de recherche, sous réserve d'avoir une personnalité juridique propre.

Seront particulièrement étudiés les projets issus de la collaboration entreprise-recherche.

L'AMI « **Adaptation des pratiques culturelles et des procédés de transformation pour répondre aux besoins des industries des agro-ressources et alimentaires** » se décline en deux volets complémentaires :

- Volet I - Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique ;
- Volet II - Adaptation des pratiques de transformation des entreprises agroalimentaires aux évolutions environnementales et technologiques (dont l'IA).

Il vise à accompagner l'évolution coordonnée de l'amont agricole et de l'aval industriel face aux défis climatiques, réglementaires et technologiques.

## **Volet I « Adaptation des pratiques culturelles aux changements climatiques »**

### **I/ Contexte de l'A.M.I**

Le changement climatique remet en question l'ensemble de la chaîne de valeur agricole et industrielle fondée sur les agro-ressources.

Dans les Hauts-de-France – première région française en production végétale et territoire stratégique de transformation agroalimentaire, chimique et biotechnologique – ses effets se traduisent déjà par :

- des pertes de rendement et de qualité des cultures majeures (blé, betterave, pomme de terre, chicorée/endive) ;
- une pression accrue sur les ressources en eau, les sols et les systèmes logistiques ;
- des perturbations d'approvisionnement pour les secteurs industriels clés : agroalimentaire, santé, chimie verte, nutrition animale, matériaux biosourcés.

Les filières industrielles doivent désormais composer avec une matière première plus hétérogène, plus localisée et soumise à des aléas accrus, tout en répondant aux exigences de durabilité, de naturalité, de décarbonation et de souveraineté.

L'adaptation passe par une transformation des systèmes de culture (diversification, agroécologie, biotechnologies vertes), avec des impacts en cascade sur la collecte, la transformation et la valorisation.

### **Problématique centrale :**

Comment adapter l'ensemble du système de production agricole et des filières industrielles végétales aux effets du changement climatique tout en renforçant leur compétitivité, leur résilience et leur durabilité ?

Ce défi implique de repenser les pratiques de production, les itinéraires techniques, les flux logistiques, ainsi que les procédés de transformation, afin de garantir la résilience, la durabilité, la compétitivité et la capacité d'innovation des filières régionales.

L'enjeu est d'articuler des dynamiques d'adaptation agricoles et industrielles, en intégrant à la fois les contraintes climatiques croissantes, la variabilité des matières premières, la rareté des ressources (eau, énergie, intrants), et la nécessité de préserver les équilibres environnementaux et économiques sur les territoires.

Cela suppose :

- d'anticiper les impacts du changement climatique sur la disponibilité, la qualité et la variabilité des biomasses végétales ainsi que sur leurs caractéristiques fonctionnelles pour les usages industriels ;
- de concevoir des systèmes agricoles plus sobres et diversifiés, en intégrant des pratiques agroécologiques, des espèces plus adaptées (légumineuses, chanvre, lin,...), des intrants d'origine biologique (biostimulants, biocontrôle) et des innovations techniques pour limiter les risques climatiques ;
- d'adapter les procédés industriels à des matières premières plus hétérogènes, plus localisées, plus naturelles tout en intégrant les exigences de performance environnementale, de sécurité sanitaire et de faible empreinte carbone
- de développer des outils d'aide à la décision, de modélisation et de pilotage des chaînes de valeur, capable de renforcer la prévisibilité, la flexibilité et la circularité au sein des filières.

Pour ce qui concerne l'industrie agroalimentaire, ces deux derniers sujets sont abordés dans l'autre volet de cet AMI, porté par le Hub Agro.

## **II/ Les enjeux pour les Hauts-de-France**

Première région française en production végétale et territoire à forte densité industrielle agroalimentaire, chimique et biotechnologique, les Hauts-de-France se situent à un point de bascule stratégique face aux effets du changement climatique. L'exposition accrue aux aléas climatiques (sécheresses, excès d'eau, épisodes de gel ou de chaleur) affecte directement des cultures structurantes pour l'économie régionale – blé, betterave sucrière, pomme de terre, chicorée, lin – avec des conséquences en chaîne sur les industries de transformation et les filières exportatrices.

**L'enjeu dépasse la seule adaptation agricole** : il concerne **la sécurisation de l'ensemble des chaînes de valeur végétales régionales**. La compétitivité des sites industriels, la souveraineté alimentaire, énergétique, ainsi que la capacité du territoire à attirer des investissements dans la bioéconomie dépendent désormais de la résilience des systèmes de production. Dans un contexte de renforcement des exigences européennes en matière de décarbonation, de réduction des intrants et de protection des ressources, les Hauts-de-France doivent accélérer l'intégration d'innovations agroécologiques, biotechnologiques et numériques.

La région dispose d'atouts majeurs pour relever ce défi : une base agricole puissante, un tissu coopératif structuré, des plateformes technologiques de pointe, des laboratoires reconnus en agroécologie, chimie verte, biotechnologies et IA, ainsi qu'un écosystème d'innovation organisé autour de l'Ambition Bioéconomie et du Hub Agro.

L'AMI constitue ainsi un levier stratégique pour transformer cette masse critique d'acteurs en projets collaboratifs structurants, capables de positionner durablement les Hauts-de-France comme une des régions européennes leader de la bioéconomie résiliente.

## **III/ Objectifs spécifiques au volet I de l'A.M.I**

L'AMI a pour objectifs de structurer des projets collaboratifs permettant de :

### **a. Concevoir des systèmes de production agricole résilients respectueux de l'environnement et compétitifs**

- Adapter les itinéraires techniques aux stress climatiques (sécheresse, chaleur, gel, excès d'eau) ;
- Diversifier les cultures vers des espèces ou variétés plus tolérantes (chanvre, légumineuses, houblon, lin, chicorée, etc.) ;
- Repenser les systèmes de culture pour renforcer leur robustesse ;
- Déployer des biostimulants, produits de biocontrôle, nouvelles pratiques agroécologiques afin de réduire la dépendance en fertilisants minéraux ;
- Fournir des modèles commerciaux rentables, durables de ces innovations ou pratiques agricoles, et évaluer leurs impacts environnementaux (y compris la restauration de la biodiversité) et socioéconomiques.

### **b. Sécuriser et fiabiliser l'approvisionnement des filières végétales**

- Développer des outils de prévision, modélisation et alerte ;
- Valoriser les coproduits et flux résiduels ;

- Soutenir des boucles locales d'approvisionnement.

**c. Mettre à l'échelle et adapter les procédés industriels**

- Développer des procédés éco-efficients compatibles avec des matières premières plus hétérogènes ;
- Intégrer la naturalité, sécurité sanitaire, sobriété en ressources et décarbonation ;
- Innover dans les filières chimie biosourcée, cosmétique, pharma-nutrition, bioénergies et matériaux végétaux ;
- Assurer la sécurité et l'acceptation par les consommateurs/utilisateurs finaux, tout en atteignant la compétitivité des coûts.

**d. Structurer un écosystème d'innovation territorialisée**

- Connecter l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeurs ;
- Formation des parties prenantes, transfert des technologies, appropriation des innovations par les utilisateurs ciblés, et réplication des modèles d'affaire.

**1. Scope de l'AMI**

L'ensemble des biomasses produites pour des valorisations dans les domaines d'application de la bioéconomie sont éligibles au volet I de cet AMI.

**2. Atouts régionaux mobilisables**

**a. Recherche et innovation**

- Laboratoires (non exhaustif) : UMRt BioEcoAgro, UCCS, UPJV, ULille, JUNIA, TIMR : écophysiologie, chimie verte, agroécologie, catalyse, biotechnologies, IA, Unilasalle, UTC, Unilasalle, GEC, CEA ;
- Plateformes (non exhaustif) : REALCAT (criblage catalyseurs), PHEXMAR (bioactivités), CRRBM (résilience), MatriX (procédés), Bilille.

**b. Filières industrielles régionales**

- Agroalimentaire ;
- Chimie et biotechnologies ;
- Matériaux biosourcés et bioénergies.

**c. Réseaux d'innovation**

- Ambition Bioéconomie ;
- Hub Agro.

**3. Les impacts attendus**

**a. Innovation et souveraineté industrielle**

- Renforcer la position stratégique régionale sur les filières végétales ;
- Générer davantage de valeur ajoutée industrielle locale à partir des ressources végétales ;
- Améliorer l'adaptation des entreprises aux nouvelles normes européennes et aux exigences des marchés.

**b. Environnement et résilience**

- Réduire l'usage des intrants chimiques, de la consommation d'eau et d'énergie ;
- Restaurer et préserver la fertilité des sols et la biodiversité fonctionnelle agricole ;
- Intégrer des logiques d'économie circulaire, de bioraffinerie local, d'écoconception et de décarbonation.

### **c. Emploi et territoire**

- Créer de nouveaux emplois qualifiés en R&D, agronomie, transformation végétale et génie des procédés ;
- Maintenir et revitaliser les activités industrielles dans les territoires ruraux et périurbains ;
- Renforcer l'ancrage territorial des filières en favorisant leur acceptabilité sociétale et leur intégration dans les dynamiques locales.

## **IV/ Modalités**

Le volet **Adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques** s'adresse en priorité aux :

- ✓ Acteurs agricoles (exploitations, coopératives, instituts techniques) ;
- ✓ Industriels des filières végétales ;
- ✓ Laboratoires et établissements d'enseignement supérieur ;
- ✓ Acteurs territoriaux.

### **1. Identification des initiatives :**

La réponse à l'A.M.I peut soit permettre de valoriser un projet existant, soit de notifier une proposition de projet en recherche de financement.

Un formulaire de réponse est proposé et mis à disposition sur le site de Bioeconomy For Change.

L'ensemble des propositions seront étudiées au regard des solutions qu'elles apportent aux différents enjeux identifiés par le présent A.M.I, en fonction de leur cohérence avec les enjeux régionaux (et notamment la S3), de leur maturité, de leur impact territorial et de leur intérêt stratégique pour la filière.

Elles seront également étudiées en tenant compte des contributions, au titre des autres A.M.I Innovation, et pourront faire l'objet d'une réorientation le cas échéant et réciproquement.

### **2. Forme de soutien :**

Répondre à l'A.M.I **Adaptation des pratiques culturelles aux changements climatiques** permet de participer à une dynamique de coopération régionale autour de la problématique énoncée. Cette dynamique aura pour but de repérer les projets et initiatives entrant dans le cadre de la chaîne de valeur afin de valoriser les expertises existantes sur le territoire.

Les acteurs faisant état d'un besoin de financement autour d'un projet pourront être orientés pour étude vers les dispositifs existants. Un accompagnement technique pourra être proposé par les services de la Région et de l'État en Région, en lien avec les chefs de files des A.M.I, selon l'opportunité de financement identifiée.

**Le présent A.M.I n'a pas pour objet d'attribuer des financements. Les financements n'interviendront qu'après un potentiel dépôt de dossier de demande de subvention ou de candidature à un appel à projet sélectif dans le cadre des différents dispositifs régionaux, nationaux et européens existants :**

- Dispositifs Régionaux : Pass Innovation, Appel à projet Industrie du Futur, Programme France 2030 régionalisé, FRATRI... ;
- Dispositifs Nationaux : Programme France 2030 ;

- Programme Régional des Fonds Structurels Européens 2021-2027 FEDER-FTJ ;
- Programmes Européens de coopération (INTERREG) et programmes européens sectoriels.

Le soutien du Conseil régional s'inscrira d'une part, dans le cadre de sa politique et de ses outils dédiés à l'innovation et se fera d'autre part, conformément aux régimes cadres exemptés de notification relatifs aux aides aux entreprises, à la protection de l'environnement, à la recherche, au développement et à l'innovation en vigueur.

## **VI/ Confidentialité**

Les structures chefs de files et services de la Région et de l'État potentiellement associés s'engagent à respecter strictement la confidentialité de l'ensemble des pièces et des éléments qui seront transmis en réponse à cet A.M.I.

## **VII/ Durée**

L'A.M.I est ouvert pour **une durée de deux ans** à compter de sa date de publication, dans la perspective de se clôturer en amont de la prochaine période de programmation des fonds européens (2028-2034).

Les projets et contributions seront étudiés au fil de l'eau.

## **VII / Contact**

Pour toutes questions sur les modalités de réponses, les éléments attendus, le contact :

B4C : Mouhamed NIAKATE [m.niakate@bioeconomyforchange.eu](mailto:m.niakate@bioeconomyforchange.eu)

## **Volet II « Adaptation des pratiques de transformation des entreprises agro-alimentaires aux évolutions environnementales et technologiques (IA,...) »**

### **I/ Contexte de l'A.M.I**

Le changement climatique, comme l'évolution des pratiques agricoles, liée notamment à des contraintes réglementaires, entraîne de nombreuses tensions sur les matières premières utilisées par les entreprises agro-alimentaires :

- économiques sur l'approvisionnement comme il est observé actuellement avec des matières premières en tension telles que les ovoproduits ou le cacao ;
- sanitaires telles que le montrent les recrudescences de mycotoxines dans les céréales ;
- mais également technologiques avec des matières premières qui montrent une plus grande variabilité (composition, calibre, propriétés technologiques) ou qui sont nouvelles en Région (implantation de la culture des algues, source alternative de protéines et de polysaccharides).

En plus de ces contraintes sur les matières premières, les entreprises agro-alimentaires doivent faire face à d'autres problématiques :

- un besoin d'innovation constant pour apporter des aliments ou ingrédients sains, tout en permettant :
  - o des économies d'eau et d'énergie ;
  - o l'utilisation d'emballages monomatériaux ou recyclables plus fragiles mécaniquement et moins étanches ;
  - o des formulations avec moins de substances technologiques, telles qu'additifs ou auxiliaires technologiques, qui permettraient d'assurer la robustesse des procédés de transformation ;
- des difficultés de recrutement et de pérennisation des équipes qui rendent difficile la transmission du savoir-faire ;
- un besoin de traitement de données en temps court (traçabilité, analyse des résultats) et de modèles prédictifs que doit permettre le numérique ou même l'intelligence artificielle mais que le secteur ne s'est pas encore approprié.

Les entreprises agro-alimentaires, quel que soit leur taille ou leur secteur d'activité, doivent donc s'engager dans une transition vers une alimentation saine et durable tout en prenant en compte ces contraintes.

### **II/ Les enjeux pour les Hauts-de-France**

La région Hauts de France est riche de terres agricoles sur lesquelles les productions sont de qualité et variées. En effet, si certaines cultures sont identitaires de la région comme la betterave à sucre ou la chicorée et l'endive et sont bien structurées en filière, la région produit également des légumes ou des fruits, et dans quelques années, des sources alternatives de nutriments comme les algues. Pour autant, des enjeux importants apparaissent : ainsi, l'arrivée (ou l'agrandissement) d'usines de production de frites incitent les agriculteurs à s'orienter majoritairement vers la production de pommes de terre alors que les cultures de légumineuses, malgré tout leur intérêt environnemental ou nutritionnel, peinent à se développer. Maintenir un lien amont-aval est donc indispensable dans ce contexte. C'est ainsi que ce volet est indissociable du volet I de l'ambition Bioéconomie sur l'amont agricole.

La filière agroalimentaire des Hauts-de-France est un moteur de l'économie régionale avec environ 800 établissements employant plus de 45 000 salariés. Les Hauts-de-France se distinguent par une production agricole diversifiée de qualité, qui permet à l'industrie agroalimentaire de disposer d'une matière première importante, au cœur d'un des principaux bassins de consommation au monde (78 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km).

La région occupe la première place de transformation européenne de produits aquatiques avec 300 000 tonnes de produits préparés, dont 30 000 tonnes issus des navires de pêche des Hauts-de-France, et 2<sup>ème</sup> région française productrice en aquaculture. Elle occupe une position stratégique au cœur de l'Eurorégion.

La filière agroalimentaire des Hauts-de-France se distingue par sa capacité à allier innovation et savoir-faire traditionnel, avec la présence de grands groupes internationaux, dont des leaders mondiaux de l'ingrédient alimentaire, et de TPE / PME dynamiques régionales. L'ensemble de ces atouts lui permettent d'occuper une place de leader parmi les régions françaises pour les exportations des produits agricoles et agroalimentaires.

### **III/ Objectifs spécifiques au volet II de A.M.I**

L'AMI vise plus spécifiquement :

▪ **des objectifs économiques :**

- meilleure répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur ;
- attractivité du secteur et des filières régionales, notamment auprès des jeunes ;
- recherche d'alternatives aux matières premières en tension ;
- amélioration de la compétitivité et de la productivité des entreprises en s'appuyant, entre autres, sur les outils numériques.

La révolution numérique permettra d'une part, d'apporter de la flexibilité et de l'agilité par le développement de techniques innovantes en rendant les métiers de la transformation plus attractifs et, d'autre part, d'augmenter la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, l'information du consommateur sur les produits est un enjeu primordial aujourd'hui. Par le biais des outils numériques, tels que la blockchain et les bases de données, les entreprises agroalimentaires doivent avoir la capacité d'apporter une information fiable et tracée.

▪ **des objectifs sociétaux :**

- sur le lien de la population avec l'alimentation en :
  - accélérant la transition vers une alimentation saine et durable en développant des produits clean label conformes aux attentes des consommateurs ;
  - accélérant le développement de produits adaptés à des populations cibles (en fonction des besoins alimentaires, selon l'âge, la vulnérabilité, les pathologies, ...) ;
  - répondant aux attentes de consommateurs flexitariens, végétariens ou végans. Les développements dans ce domaine (algues, ...) doivent être renforcés afin de proposer des alternatives qualitatives sur le plan nutritionnel et organoleptique.
- sur le maintien du maillage territorial des entreprises en lien avec l'agriculture ;
- sur l'harmonisation des pratiques agricoles et l'adaptation aux nouvelles conditions pédoclimatiques des cultures régionales comme la chicorée en lien avec le volet I porté par l'ambition Bioéconomie.

▪ **des objectifs environnementaux :**

- sur le volet agricole via une meilleure valorisation locale des productions en lien avec le volet I porté par l'ambition Bioéconomie ;
- mais aussi sur le volet II liés aux industries agro-alimentaires et porté par le Hub Agro en :

- renforçant l'éco-efficacité des procédés. L'objectif est de développer des procédés, traitements et pratiques plus économes en eau et en énergie et limitant l'émission d'effluents ;
- développant de nouvelles filières de valorisation des coproduits et des déchets, en lien avec l'AMI de l'ambition Bioéconomie qui en sera le maître d'œuvre.

#### **IV/ Modalités**

Le volet **Adaptation des pratiques de transformation des entreprises agro-alimentaires aux évolutions environnementales et technologiques (IA,...)** s'adresse en priorité :

- aux entreprises du secteur alimentaire principalement les PME.

##### **1. Identification des initiatives :**

La réponse à l'A.M.I peut soit permettre de valoriser un projet existant, soit de notifier une proposition de projet en recherche de financement.

Un formulaire de réponse est proposé et mis à disposition sur le site de Bioeconomy For Change et du Hub Agro.

L'ensemble des propositions seront étudiées au regard des solutions qu'elles apportent aux différents enjeux identifiés par le présent A.M.I, en fonction de leur cohérence avec les enjeux régionaux (et notamment la S3), de leur maturité, de leur impact territorial et de leur intérêt stratégique pour la filière.

Elles seront également étudiées en tenant compte des contributions, au titre des autres A.M.I Innovation, et pourront faire l'objet d'une réorientation le cas échéant et réciproquement.

##### **2. Forme de soutien :**

Répondre à l'A.M.I **Adaptation des pratiques de transformation des entreprises agro-alimentaires aux évolutions environnementales et technologiques (IA,...)** permet de participer à une dynamique de coopération régionale autour de la problématique énoncée. Cette dynamique aura pour but de repérer les projets et initiatives entrant dans le cadre de la chaîne de valeur afin de valoriser les expertises existantes sur le territoire.

Les acteurs faisant état d'un besoin de financement autour d'un projet pourront être orientés pour étudier les dispositifs existants. Un accompagnement technique pourra être proposé par les services de la Région et de l'État en Région, en lien avec les chefs de files des A.M.I, selon l'opportunité de financement identifiée.

**Le présent A.M.I n'a pas pour objet d'attribuer des financements. Les financements n'interviendront qu'après un potentiel dépôt de dossier de demande de subvention ou de candidature à un appel à projet sélectif dans le cadre des différents dispositifs régionaux, nationaux et européens existants :**

- Dispositifs Régionaux : Pass Innovation, Appel à projet Industrie du Futur, Programme France 2030 régionalisé, FRATRI... ;
- Dispositifs Nationaux : Programme France 2030 ;
- Programme Régional des Fonds Structurels Européens 2021-2027 FEDER-FTJ ;

- Programmes Européens de coopération (INTERREG) et programmes européens sectoriels.

Le soutien du Conseil régional s'inscrira d'une part, dans le cadre de sa politique et de ses outils dédiés à l'innovation et se fera d'autre part, conformément aux régimes cadres exemptés de notification relatifs aux aides aux entreprises, à la protection de l'environnement, à la recherche, au développement et à l'innovation en vigueur.

## **VI/ Confidentialité**

Les structures chefs de files et services de la Région et de l'État potentiellement associés s'engagent à respecter strictement la confidentialité de l'ensemble des pièces et des éléments qui seront transmis en réponse à cet A.M.I.

## **VI/ Durée**

L'A.M.I est ouvert pour **une durée de deux ans** à compter de sa date de publication, dans la perspective de se clôturer en amont de la prochaine période de programmation des fonds européens (2028-2034).

Les projets et contributions seront étudiés au fil de l'eau.

## **VIII / Contact**

Pour toutes questions sur les modalités de réponses, les éléments attendus, le contact :

CHEF DE FILE DE L'AMI – Hub Agro :

B4C : Mouhamed NIAKATE [m.niakate@bioeconomyforchange.eu](mailto:m.niakate@bioeconomyforchange.eu)